



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 novembre 2022
Convocation du : 18 novembre 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt quatre novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Hugues QUESTE, Sylvie GUSTIN, Grégory PICKEU, Rut LERNER-BERTRAND, Laurent DERONNE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT: Nicolas HOURDRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory PICKEU

DE22.194

MOBILITE
PLAN DE MOBILITÉ 2035
CONSULTATION POUR AVIS

Autorisation - Approbation

0380

Par délibération au 24 juin 2022, la Métropole Européenne de Lille a acté la révision du Plan de Déplacements Urbains en Plan de Mobilité Métropolitain. Le nouveau Plan de Mobilité Métropolitain 2035 (PDM) intègre les modifications réglementaires issues de la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM - loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019).

Le PDM 2035 porte des ambitions majeures en matière de lutte contre le réchauffement climatique et contre les pollutions locales, atmosphériques et sonores. Son élaboration émane d'une large concertation. La délibération de la Mel ainsi que ses annexes se trouvent en PJ à la présente délibération et soulignent :

1- Des ambitions majeures en matière de lutte contre le réchauffement climatique et contre la pollution locale, atmosphérique et sonore

- Satisfaire les besoins de mobilité des usagers
- Préserver l'environnement en favorisant les modes de déplacements les moins polluants
- Proposer une mobilité pour tous à un coût supportable et acceptable à la fois pour les usagers et les collectivités
- Créer un cadre de vie apaisant pour les habitants et usagers
- Développer une mobilité qui contribue au dynamisme économique, au maintien et à la création d'emplois sur un rayonnement métropolitain.

2 – Les axes de travail

- Favoriser les alternatives à la voiture utilisée en solo : encourager les Métropolitains à utiliser les modes dits « actifs » (marche, vélo) et les transports collectifs
- Accompagner la transition énergétique et baisser les émissions et les nuisances. Le PDM vise à accompagner la mutation des sources d'énergie du parc automobile. Objectif : réduire de 37 % les émissions de gaz à effet de serre, sur le territoire de la MEL, par rapport à 2016. L'évolution des sources d'énergie du parc automobile, alliée à l'accroissement de l'usage des modes « actifs » et collectifs, permettra également de réduire drastiquement les émissions de polluants atmosphériques (entre -60% à -80%, selon les polluants), ainsi que les émissions sonores.

Pour ce faire, un plan d'actions est proposé afin de :

- moderniser et optimiser l'existant, compléter le réseau de transports en matière d'infrastructures et développer de nouvelles offres pour les modes «actifs» et collectifs
- améliorer et développer l'offre de services et sa qualité, en faciliter l'accès et les fiabiliser
- encourager et favoriser les changements de comportement de mobilité des usagers du territoire (pratique accrue de la marche à pied et du vélo, utilisation des transports collectifs et du covoiturage, et évitement de l'usage de la voiture en « solo »)

3 – Une démarche volontaire de concertation

Le PDM 2035 est soumis pour avis aux conseils municipaux des 95 communes, aux conseils départementaux et régionaux et aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophe ainsi qu'aux autorités administratives compétentes de l'État concerné. L'État belge est également consulté.

Les personnes publiques doivent rendre leur avis dans un délai de trois mois après la transmission du projet de Plan de Mobilité. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable.

Au regard des enjeux du Plan de Mobilité 2035 sur le territoire armentierois, et après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Donner un avis favorable sur la philosophie du Plan de Mobilité à l'horizon 2035 tel que présenté, tout en insistant sur les attentes fortes de la ville d'Armentières quant à des signes forts et volontaristes pour son bassin de vie, au regard de sa spécificité et des manques flagrants en termes d'équipements favorisant la mobilité intra et extra-bassin de vie
- Demander, dès lors, l'intégration des remarques liées aux enjeux du bassin de l'Armentierois et de la ville dans le Plan de Mobilité Métropolitain :
 - ✓ Améliorer l'accès au pôle multimodal grâce à la réalisation du deuxième parking silo de la gare et le renforcement du vélopole
 - ✓ Améliorer l'accessibilité de la gare SNCF, notamment via la réalisation d'une passerelle
 - ✓ Mettre en cohérence et améliorer le cadencement des transports en commun dans la ville et à l'échelle du bassin afin de favoriser le rabattement vers le pôle d'échanges
 - ✓ Adapter les arrêts, les horaires et le cadencement des lignes de bus aux besoins du territoire (écoles, collèges, lycées, etc.)
 - ✓ Faire de la rue un lieu pour tous en favorisant la création d'aménagements qualitatifs propices au partage piétons/cyclistes/voitures
 - ✓ Adapter le gabarit des « Citadines » à la largeur des rues de la ville et faciliter les liaisons de la Citadine intramuros et des villes voisines
 - ✓ Réaliser la rampe du parking aérien « Carrefour » afin de permettre l'aménagement du quai de Beauvais/promenade Gérard Haesebroeck
 - ✓ Prendre en compte les mobilités autour du pôle Euraloisirs pour la ville et à l'échelle du bassin
 - ✓ Améliorer la lisibilité du plan cyclable à l'échelle du bassin

- ✓ Mettre en œuvre l'expérimentation des trottinettes électriques en libre service, les véhicules partagés, et le dispositif « livraisons - dernier kilomètre »
- ✓ Solliciter l'aide et l'appui de la MEL dans ses échanges avec la SNCF, dans le cadre du développement et de l'amélioration de la desserte ferroviaire (cadencement, nombre de rames,...), véritable attracteur et singularité du bassin armentierois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider les propositions ci-dessus.

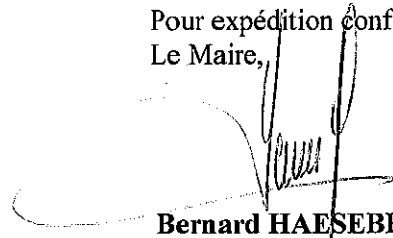
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Grégory PICKEU
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille